



Litige avec la société EOS Credirec

Par **Vince8003**, le **13/01/2015 à 20:30**

Bonjour.

Dans cette période tempétueuse que je traverse maintenant depuis une semaine, et étant perdu, je viens vers vous pour essayer de me sortir de cette angoisse pressante où je suis actuellement.

Cette société EOS Credirec, voilà il y à une semaine, me demande de payer un crédit d'un montant environ de 700€ que j'avais contracté en 2004.

Je leur ai aimablement répondu au téléphone que je ne pouvais pas payer puisque j'étais à l'ASS, et que son montant est insaisissable et inaccessible.

Mais ils ont continué de m'envoyer des courriers, de m'appeler.

Puis avec mon conjoint ont à pris peur, à ne plus en être tranquilles dans nos têtes, alors, j'ai plié les genoux, et dans un courrier qu'il m'avaient envoyé, je l'ai renvoyer pour avoir la paix, avec un premier chèque de 30€ de remboursement (mes revenus ne peuvent pas davantage)

Et j'ai immédiatement regretté, la personne en question m'a rappelé en me disant tout bien avoir reçu, son courrier signé et mon chèque. (après vérification, je sais que son courrier n'était pas une reconnaissance de dette.)

Mais avant hier, j'avais comme un doute, j'ai lu pleins d'articles sur Internet qui ne manquent pas en rapport avec ces gens là et ces méthodes, instantanément, j'ai fait opposition à mon chèque pour que rien ne ce passe chez eux, et que je ne perde aucune finance.

Mais je lis ce matin que d'avoir rendu un document signé est déjà une opération relançant la dette, et donc elle m'est due, mais je garde une lueur d'espoir, et je pense que je ne devrais pas la payer, mais dans le doute, je viens vous en parler ici pour avoir davantage

d'informations précises, néanmoins, si il y a lieu que je paye, je payerais, toutefois, si cela n'est pas nécessaire et qu'une lettre avec AR suffise à les calmer, et à ce qu'ils me laissent tranquille, serait bien préférable pour mes petites finances.

Je vous remercie infiniment pour vos conseils.

Par moisse, le 14/01/2015 à 10:06

Bonjour,

[citation] instantanément, j'ai fait opposition à mon chèque pour que rien ne ce passe chez eux, et que je ne perde aucune finance.[/citation]

Cette opposition est tout à fait irrégulière et risque de vous couter bien plus cher que la dette en question.

Code monétaire L131-35

En effet pour faire opposition vous devez déclarer le chèque perdu ou volé, et vous avez donc déposé une déclaration mensongère auprès de votre banque.

Les sanctions pour cette opposition peuvent être lourdes, très lourdes (jusqu'à 5 ans de prison et 375.000 euro d'amende).

Pour le reste la dette ne semble pas encore prescrite, mais je doute que l'organisme de recouvrement dispose d'un titre exécutoire.

Par Vince8003, le 14/01/2015 à 12:27

Merci de m'enfoncer davantage dans ma detresse, c'est justement ce que j'étais venu chercher ici.

Par moisse, le 14/01/2015 à 18:03

Pour le bureau de pleurs et le marchand de mouchoirs, même en papier, ce n'est pas ici.

Vous exposez une situation.

Je ne juge pas votre comportement, je vous dis simplement sur quoi cela va déboucher d'un point de vue juridique.

Par Vince8003, le 14/01/2015 à 18:08

Et je trouve les reponses seul, bien le merci cher monsieur, j'ai tout simplement levé l'opposition sur le cheque, je ne savais pas que cela etait possible.

Ne vous donnez surtout pas trop d'importance et rassurez vous, je ne pleure plus depuis bien longtemps, je constate avec recul, simplement.

Et il me semblait qu'ici, c'était un forum d'entraide, pas un forum ou les gens sont enfonces

encore plus bas qu'il ne sont, sinon, j'aurais moi meme pris un fouet pour me lacerer moi meme :)

En conclusion, merci de fermer le sujet, car je n'ai plus besoin d'aide, le secours innatendu d'un avocat tres aimable m'attends.

Sur ceux, bonne continuation, belle soiree à toutes et à tous.